

SJCF

FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE DANS LA
SPHÈRE DE LA
SÉCURITÉ
JURIDIQUE ET DU
CONTRÔLE FISCAL

En janvier 2025 un groupe de travail (GT) sur les formations post-ENFiP dans la sphère du contrôle fiscal et de la sécurité juridique mis en place par le Service de la Sécurité Juridique et du Contrôle Fiscal (SJCF) a débuté ses travaux en s'appuyant sur des experts de diverses directions et interrégions. Les grands enjeux des travaux annoncés en mars 2025 consistaient à proposer :

- des passeports de formation-type à destination des principaux métiers du SJCF (vérificateurs, rédacteurs, programmeurs) ;
- un kit d'accueil du chef de brigade entrant ;
- un modus operandi pour organiser les phases de formation (théorique/pratique), définir et valoriser le rôle des tuteurs/mentors, mobiliser les ressources nécessaires pour animer et mettre à jour les modules de formation et réfléchir à un dispositif de validation de la formation dispensée.

Le nombre croissant de stagiaires s'orientant, en sortie d'ENFiP, vers les métiers du SJCF atteste notamment de la nécessité d'une formation continue adaptée : 569 en 2024 contre 486 en 2022.

A l'issue des travaux une fiche informative des orientations et propositions établies par ce GT a été adressée le 24/03/2026 aux organisations syndicales.

VOICI LES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS RÉSUMÉES, PROPOSÉES EN FORMATION SJCF, POUR LES AGENTS DGFIP ET VALIDÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EN JANVIER 2026 :

1 -Passeports de formation standardisés par métier (vérificateurs, rédacteurs DAJ, etc.) destinés aux inspecteurs des finances publiques (IFIP), affectés sur ces métiers, en sortie d'ENFiP ou dans le cadre d'un changement de filière et/ou de métier.

2 -Tutorat systématique pour l'ensemble des IFIP entrants dans la sphère SJCF : par un cadre expérimenté et disponible, dont la mission serait reconnue de façon uniformisée avec élargissement à de récents retraités recrutés comme contractuels ou vacataires.

3 - Réduction de la charge de travail dégressive pendant 12 mois pour les nouveaux agents (notamment vérificateurs).

4 - Immersion obligatoire d'une semaine en découverte du monde de l'entreprise et des principaux partenaires de la DGFIP (ex : URSSAF, DGDDI...) dans le cadre de la formation initiale des nouveaux inspecteurs délivrée par l'ENFiP.

5 - Labellisation de la formation délivrée, pour en faire un critère d'attractivité, via une évaluation des compétences acquises au fil de la formation continue.

6 - Parcours spécifique pour les chefs de brigade : kit d'accueil, formation renouvelée, parrainage et ateliers d'échanges.

SJCF

FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE DANS LA
SPHÈRE DE LA
SÉCURITÉ
JURIDIQUE ET DU
CONTRÔLE FISCAL

7 - Gouvernance centralisée via une cellule dédiée (SJCF-1A) au suivi de l'actualisation des modules par l'ENFIP et une « task force » d'experts chargés de missions particulières, en explorant la solution de workflow et en recourant à l'intelligence artificielle, avec le soutien de la DTNum (Délégation à la transformation numérique) et de la Mission TNMJ (transformation numérique du métier juridique), pour moderniser les modules de formation et créer des quiz d'évaluation appropriés

DE NOMBREUX QUESTIONNEMENTS DEMEURENT SANS MÊME UN DÉBUT DE RÉPONSE :

La déclinaison opérationnelle attendue sera t'elle conforme aux ambitions annoncées et aux exigences de la DGFIP pour un contrôle fiscal de qualité ?

Quelles possibilités et quel budget pour recruter des retraités ?

Combien de volontaires potentiels pour former des successeurs après des carrières épuisantes et de moins en moins reconnues et valorisées dans des missions de contrôle fiscal ?

Pourquoi ne pas intégrer le tutorat dans un plan sénior, permettant ainsi d'adapter la fin de carrière tout en reconnaissant l'expertise des agents ?

VOTRE SYNDICAT REVENDIQUE :

- des formations en présentiel de qualité, parfaitement adaptées aux enjeux, expertises métiers et objectifs
- un programme de travail soutenable, décliné par agent en fonction des formations réelles
- des moyens financiers renforcés pour accompagner les changements et les adaptations
- la valorisation du tutorat

Vous êtes affecté dans un service de contrôle fiscal ? Le syndicat des cadres A vous recommande :

- de ne pas négliger, dès votre arrivée dans la mission, votre parcours de formation envisagé
- d'exiger un parcours complet de formation théorique et pratique adaptée à la réalité du métier dans la durée : aspects fiscaux, méthodologiques, juridiques, relationnels, déontologie, protection de l'agent, adaptation aux outils numériques...
- de mettre en valeur ce parcours de formation et d'acquisition des connaissances dans votre compte rendu d'évaluation professionnelle (CREP)
- de vérifier que les attendus et objectifs assignés dans votre emploi tiennent compte en quantité et qualité de vos compétences, de votre expérience et des formations dispensées.